CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E13969** **VALABLE JUSQU'AU** **27/06/2027**

ÉDITÉ LE 02/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1988

Raison sociale : RB BAT

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 29/04/2003

Capital : 60 000

ZA DU LANDREAU
49610 MOZE-SUR-LOUET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS

Siret : 343 802 823 00033

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4905108 0

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP C46543X

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP C46543X

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 02 41 57 72 00 **Fax :**

Portable : 06 10 55 34 67

Responsabilité légale :
ROMPILLON BRUNO GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@rbbat49.com

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 939 649 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	12	20/06/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/04/2026 10:01

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.